

MAI 2016

## ARTELIA : UN BUREAU D'ETUDES POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES

Groupe international leader de l'ingénierie indépendante, ARTELIA compte parmi ses compétences une filière « Eau et Environnement ». C'est dans le cadre de cette expertise que le bureau d'étude a été recruté par le SMECRU (après appel d'offre) pour l'accompagnement des communes du bassin versant des Usse à la démarche zéro pesticide.



Rencontre avec Audrey SOMBARDIER, Ingénieur Chef de Projet chez ARTELIA – Équipe « Études environnementales France & Outre-mer »

### EN QUOI CONSISTE VOTRE MISSION AUX CÔTÉS DU SMECRU ?

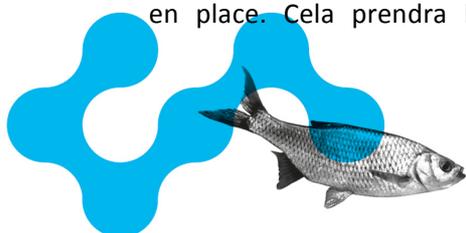
La filière ARTELIA « Eau et Environnement » comprend une compétence spécialisée dans la prévention et la gestion de la qualité des ressources en eau (*cours d'eau, nappes souterraines et captages d'eaux potables*). Nous accompagnons les acteurs des territoires à la mise en place d'actions préventives pour réduire la pression en terme de pollutions. C'est dans ce cadre que nous avons été recrutés par le SMECRU. Concrètement, notre mission consiste à accompagner les communes sur le territoire du bassin versant des Usse à la mise en place de plans de désherbage.

### QUELLES SONT VOS PREMIÈRES OBSERVATIONS DANS LE CADRE DE VOTRE ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES À LA DÉMARCHE ZÉRO PESTICIDE ?

La mise en place officielle de la Loi Labbé\* est prévue pour début 2017, soit dans moins d'un an. Les communes signataires, de plus en plus nombreuses sur le bassin versant des Usse, ont donc pour la majorité compris que l'échéance se précise, et qu'il est intéressant de s'y mettre rapidement, de manière efficace. Certaines manifestent quelques appréhensions, car les techniques alternatives d'entretien représentent forcément du matériel complémentaire, un peu plus coûteux dans un premier temps en terme d'investissement et de temps de travail. D'autres craignent aussi des difficultés plus « politiques » : notamment par rapport aux attentes de la population sur l'entretien de leur communes.

### QUELS SONT VOS PREMIERS CONSEILS AUX COMMUNES PASSANT AU ZÉRO PESTICIDE ?

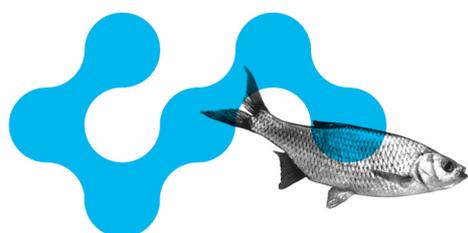
Il s'agit d'un investissement à long terme. Elles doivent mener une réflexion à l'échelle globale de la commune en appliquant le principe de gestion différenciée. L'arrêt de l'utilisation des pesticides passe par l'adoption de plusieurs techniques complémentaires à choisir en fonction des contraintes de la commune, y compris le ré-enherbement de certains secteurs. Il ne faut pas avoir peur d'être jugées par rapport aux évolutions esthétiques liées aux méthodes alternatives qu'elles vont mettre en place. Cela prendra le temps qu'il faut, mais les codes évoluent et il est nécessaire de





communiquer et de sensibiliser la population afin qu'elle prenne conscience de l'intérêt de cette évolution.

📍 N'hésitez pas à contacter le SMECRU pour toute question !  
[contact@rivieres-usses.com](mailto:contact@rivieres-usses.com)



**sme cru**  
SYNDICAT  
DE RIVIÈRES  
DES USSES

107, route de l'Église 74 910 BASSY | 04 50 20 05 05  
[aurelie.radde@rivieres-usses.com](mailto:aurelie.radde@rivieres-usses.com)  
[www.rivieres-usses.com](http://www.rivieres-usses.com)